



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/REC/XX/14
2 mai 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Vingtième réunion
Montréal, Canada, 25-30 avril 2016
Point 12 de l'ordre du jour

**RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

XX/14. Questions nouvelles et émergentes

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,

Rappelant la décision IX/29, dans laquelle la Conférence des Parties propose des orientations sur la procédure pour recenser les questions nouvelles et émergentes et examiner les propositions, en particulier le paragraphe 8, dans lequel elle prie le Secrétaire exécutif de lancer un appel de propositions de questions nouvelles et émergentes après chaque réunion de la Conférence des Parties,

Prenant note des propositions soumises en réponse à l'invitation de proposer des questions nouvelles et émergentes,

Soulignant l'importance de l'affiliation universelle à la Convention sur la diversité biologique et au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation pour la réalisation de leurs objectifs,

Recommande que la Conférence des Parties décide de ne pas ajouter de question nouvelle et émergente à l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.
